



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne – CAER-CAPLP

Section : Lettres-Histoire

Session 2020

Rapport de jury présenté par :

Jérôme GRONDEUX, Inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la recherche,
Président du jury

et

Anne VIBERT, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche,
Vice-Présidente

SOMMAIRE

Propos liminaire sur les particularités de la session 2020	3
Bilan de l'admissibilité et de l'admission.....	4
Épreuve d'admissibilité.....	6

L'arrêté de nomination du jury ainsi que le programme de la session 2020 ont été publiés sur www.devenirenseignant.gouv.fr et ne sont pas reproduits dans ce rapport.

Propos liminaire

Ce rapport du CAPLP interne lettres-histoire pour la session 2020 se présente sous une forme particulière : ses lecteurs n'y trouveront que le rapport correspondant à l'épreuve écrite du concours, soit celle du RAEP (rapport sur les acquis de l'expérience professionnelle).

La crise sanitaire que nous avons connue avec la période de confinement du 17 mars au 11 mai a entraîné tout d'abord le report en septembre des épreuves orales qui auraient dû avoir lieu en avril puis finalement leur annulation, comme pour tous les autres concours internes.

Le jury a donc été amené à délibérer pour l'admission à partir des résultats de la seule épreuve écrite.

Cette situation est bien sûr exceptionnelle et nous espérons que la session 2021 permettra un déroulement normal du concours et en particulier de sa session d'oral, avec les mesures sanitaires de précaution nécessaires.

Nous invitons donc les candidats qui préparent le concours à se reporter aux rapports des sessions précédentes et en particulier à celui de la session 2019 pour prendre connaissance des attentes concernant les épreuves orales en lettres et en histoire-géographie.

Nous les informons également qu'en raison de l'année scolaire si particulière que nous avons traversée et qui a sans doute été peu propice à la préparation des concours, la décision a été prise de reconduire en 2021 le programme de 2020 tant en histoire-géographie qu'en lettres.

Nous encourageons donc les candidats à se présenter ou se représenter au concours avec confiance et détermination en investissant à la fois la préparation de l'écrit et celle de l'oral. Le jury les lira et les entendra avec intérêt en espérant les compter ensuite parmi leurs futurs collègues.

Jérôme GRONDEUX, Président du jury
et Anne VIBERT, Vice-Présidente

ADMISSIBILITÉ**Concours : CAPLP INTERNE LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE**

Nombre de postes : 30

Nombre de candidats inscrits : 511

Nombre de candidats non éliminés : 196 Soit : 38,36 % des inscrits.

Nombre de candidats admissibles : 87 Soit : 44,39 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 6,15 /20

Moyenne des candidats admissibles : 8,47 /20

Barre d'admissibilité : 7 /20

Concours : ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPLP (PRIVE) LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Nombre de postes : 60

Nombre de candidats inscrits : 146

Nombre de candidats non éliminés : 88 Soit 60,27 % des inscrits.

Nombre de candidats admissibles : 80 Soit 90,91 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 7,22 /20

Moyenne des candidats admissibles : 7,60 /20

Barre d'admissibilité : 6 /20

ADMISSION**Concours : CAPLP INTERNE LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE****Rappel**

Nombre de postes : 30

Nombre de candidats admissibles : 88

Nombre de candidats non éliminés : 88 Soit 100 %des admissibles.

Nombre de candidats admis : 30 Soit 34,09 % des non éliminés.

Nombre de candidats admis sur la liste complémentaire : 3

Barre d'admission liste principale : 9,5 /20

Concours : ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPLP (PRIVE) LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE**Rappel**

Nombre de postes : 60

Nombre de candidats admissibles : 80

Nombre de candidats non éliminés : 80 Soit 100 % des admissibles.

Nombre de candidats admis : 33 Soit 41,25 % des non éliminés.

Barre d'admission : 8 /20

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

*Rapport présenté par Anne Bernard, PLP Lettres-Histoire et Géographie et
Jean-Christian Falquet, PLP Lettres-Histoire et Géographie.*

La constitution du dossier RAEP nécessite de se reporter attentivement aux préconisations disponibles sur le site gouvernemental (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid99844/les-epreuves-caplp-interne-caer-caplp-section-lettres-histoire-geographie.html>), les modalités de l'épreuve y étant fixées.

Il s'agit d'une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (coefficient 3). Cette épreuve porte, au choix du candidat au moment de l'inscription, soit sur le français, soit sur l'histoire ou la géographie et le candidat consacre plus particulièrement la seconde partie de son dossier à une situation afférente à l'une des valences de la section choisie. Il a le choix, pour la valence histoire et géographie, de traiter une situation relative à l'histoire ou à la géographie.

Le texte officiel définit le dossier de RAEP de la manière suivante :

« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) comporte deux parties. Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, pour un niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux,
- à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels,
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés (supports, objectifs, activités des élèves),
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe. »

Le jury sera également attentif aux points suivants :

- pour le parcours professionnel :
 - la présentation des responsabilités confiées dans le système éducatif,
 - la présentation convaincante de la mission d'enseignant,
- pour les annexes :
 - l'intérêt des documents présentés (travaux d'élèves, documents construits par le professeur...),
 - la pertinence de leur présentation (ces annexes doivent être citées dans la partie relative à la réalisation pédagogique pour illustrer et justifier le propos),
- pour la forme du dossier :
 - le respect de la structure indiquée pour le dossier (deux pages maximum pour le parcours professionnel, six pages maximum pour la réalisation pédagogique et 10 pages maximum pour les annexes),
 - le respect des contraintes dactylographiques.

Il est à noter que pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

Après étude des dossiers des candidats de la session 2020, plusieurs remarques s'imposent. Ces dernières devraient guider les futurs candidats vers une prise en compte des critères déterminants pour une bonne réalisation de leur dossier. Un dossier qui ne doit négliger ni le fond, ni la forme.

Partie 1 : Parcours professionnel

Remarques générales

On notera la diversité des parcours des candidats qui parviennent de manière inégale à mettre en valeur leurs expériences, leur formation et surtout à justifier de manière convaincante leur choix d'exercer le métier d'enseignant en lycée professionnel.

Cette nécessité de convaincre s'impose tout particulièrement aux candidats qui n'ont aucune expérience de l'enseignement en lycée professionnel et qui, trop souvent, ne prennent la peine ni d'expliquer les raisons de leur choix de présenter le CAPLP, ni de dire en quoi les compétences acquises sont transférables à l'enseignement en lycée professionnel.

Rappelons que les candidats peuvent se reporter aux 14 compétences de l'enseignant en sélectionnant celles qui semblent les plus en adéquation avec la présentation de leur parcours (voir le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » sur <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>).

Les membres du jury ont apprécié :

- les parcours professionnels abordés avec sincérité, sans emphase, avec une mise en valeur des compétences professionnelles pouvant être rattachées à la mission de professeur en lycée professionnel.
- les expériences liées au métier qui sont souvent riches et variées, et si certaines candidatures peuvent mettre en valeur une longue expérience d'enseignement comme contractuel, d'autres ont également une carrière très riche à faire valoir dans des domaines connexes à l'école qui peuvent parfois apporter un regard très intéressant.

Les candidats qui sont parvenus à mettre en valeur leur parcours sont ceux qui se révèlent concis, précis, clairs dans leurs propos, qui mettent en exergue des expériences vécues en les mentionnant explicitement (fonctions exercées ainsi que les durées et les niveaux) et qui se montrent lucides sur les enjeux du métier d'enseignant en évitant les représentations manichéennes. Ces dernières masquant trop souvent des expériences incomplètes ou inexistantes en lycée professionnel. Or il apparaît impératif de développer l'intérêt porté au lycée professionnel et il est regrettable que des candidats ne prennent pas en compte la spécificité de ce concours en indiquant par exemple dans la première partie de leur dossier « je me présente au CAPES interne ». On remarque encore une proportion résiduelle de dossiers de CAPES, repris tels quels et littéralement copiés-collés pour le CAPLP.

Points de vigilance

- sur le fond :

Il faut effectuer un tri et écarter les expériences qui n'apportent pas d'éclairage sur les compétences requises pour enseigner en lycée professionnel.

Il ne faut pas se limiter à une « énumération » des tâches menées : professeur principal, préparation aux CCF, accompagnement personnalisé, visite de stage, etc.

Il ne faut pas davantage instrumentaliser sa formation ou/et son parcours, aussi brillants soient-ils, en articulant de façon artificielle son passé professionnel aux métiers de l'enseignement. En effet, le risque est grand de tomber dans l'écueil consistant à envisager sa pratique d'enseignement sous le seul prisme de ses activités précédentes (expériences humanitaires, anciens journalistes ou professionnels de la culture ou de la communication, guides dans des structures historiques et/ou culturelles) : ainsi, tel candidat n'envisage que l'initiation des élèves au métier de chercheur, d'autres confondent le rôle de l'éducateur avec celui de l'enseignant, ou prennent un angle d'attaque systématiquement artistique....

- sur la forme :

Attention aux présentations trop denses qui desservent les candidats mais aussi aux parcours universitaires et professionnels abordés de manière chronologique sous forme de liste ou de CV qui ne permettent guère aux correcteurs une lecture fluide.

Rappelons également que dès cette première partie, il est attendu des candidats une maîtrise de la langue irréprochable. Aussi, une attention particulière doit être apportée à la qualité de la langue (orthographe, expression, syntaxe, grammaire), à la structure du dossier (respect du nombre de pages et de l'organisation). Et même si des progrès sont observés dans l'ensemble, il demeure, dans de trop nombreux dossiers, des lacunes rédhibitoires portant sur l'orthographe, la syntaxe, la conjugaison (par exemple : « *a était* », « *pallier à* »...).

Par ailleurs sont à proscrire les abréviations trop fréquentes (par exemple : « *bac* » pour baccalauréat) et les accumulations d'acronymes non explicités.

Partie 2 : Réalisation pédagogique

Précisons que dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, engagée depuis l'année scolaire 2019-2020, les travaux présentés portant sur les anciens programmes doivent être datés afin d'éviter toute ambiguïté liée à la connaissance et à la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Dans cette partie, comme dans la précédente, il faut une présentation aérée et un propos organisé car même si des progrès ont été constatés dans la rédaction de la réalisation pédagogique, trop de dossiers encore manquent de clarté dans la mise en page et la structuration de la pensée.

Les réalisations convaincantes sont celles qui :

- sont réalistes, réalisables et réalisées en classe, indiquant bien que l'élève est au cœur des apprentissages. Les propositions doivent refléter à la fois le souci d'un ancrage disciplinaire fort (avec des apports scientifiques solides) mais aussi la mise en œuvre d'une posture et de gestes professionnels conformes aux attentes institutionnelles et interrogeant le métier et les missions de l'enseignant.
- font référence, lorsque cela s'y prête, à la bivalence comme spécificité du lycée professionnel. Ainsi, parmi les très bons dossiers, certains s'appuient sur la transversalité des enseignements : lettres et EMC, par exemple, dans un dossier « *Parcours de personnages, le héros, de l'Antiquité à nos jours* », qui donne lieu à un débat sur les héroïnes modernes.
- font montre d'une réelle analyse réflexive et ne se cantonnent pas à des descriptions commentées : aussi, la présentation du déroulement de la ou des séances, qui doit s'éloigner d'une description exhaustive de toute la séquence (certains ont « déroulé » huit séances !), doit restituer les activités et les difficultés rencontrées par les élèves face aux apprentissages.
- prennent appui sur des annexes consistantes car composées en partie de productions d'élèves qui éclairent sur les intentions du futur enseignant. Aussi la référence précise et critique dans le corps du texte à des annexes est-elle fortement appréciée.

L'analyse de ses pratiques professionnelles est un exercice délicat qui requiert de la lucidité. Ainsi, elle impose un recul objectif affranchi de l'autosatisfaction systématique, ou à l'inverse de l'autodénigrement. Cet exercice d'analyse permet de mesurer la capacité d'un enseignant à s'adapter à son public d'aujourd'hui et de demain, à faire évoluer ses démarches et ses outils. C'est pourquoi les membres du jury valorisent les efforts faits par les candidats pour prendre de la distance et réfléchir sur leur pratique. Pour cette analyse réflexive, les dossiers doivent tout particulièrement interroger la place de l'élève dans la pédagogie proposée : quelles activités sont effectuées ? Selon quelles modalités ? Quelles difficultés sont rencontrées par tous ou certains ? Quelles leçons en tire l'enseignant ? Quelles remédiations sont proposées ? Le jury a ainsi apprécié qu'un candidat qui avait réalisé, au fil des séances, que le travail collaboratif était difficile pour les élèves, l'ait mentionné et ait expliqué comment il avait été amené, à partir de ce diagnostic, à modifier l'organisation de son enseignement.

Points de vigilance

- Il apparaît indispensable de bien connaître les programmes de lycée professionnel. Or certains ne les mettent pas assez en avant.
- La description linéaire de la séquence pédagogique sans analyse réflexive est à proscrire.

- On évitera de faire référence à des éléments de langage désignant des pratiques pédagogiques considérées comme novatrices, mais peu maîtrisées par le candidat : « îlots d'élèves coopérateurs », « îlots bonifiés », « gardien du temps ». De la même façon, la référence à l'utilisation de l'outil numérique (utilisation de logiciels pédagogiques par exemple) sans qu'on en fasse mesurer les mérites ou les limites présente peu d'intérêt.
- On évitera également l'énumération des activités des élèves sans analyse véritable, sans objectif énoncé. Les candidats proposent encore beaucoup trop de séquences sans problématisation, sans écriture ou sans évaluation.
- Attention enfin à ne pas verser dans un *satisfecit* superficiel qui ne repose sur aucune donnée objective : on rencontre trop souvent des commentaires comme "tout s'est très bien passé" ou "les élèves étaient contents" qui ne disent rien de la réalité du travail effectué et ne proposent aucune véritable analyse didactique pour étayer pour étayer ces impressions subjectives.

Les annexes

Trop souvent négligés par les candidats, les documents joints en annexe se révèlent pourtant très précieux pour valoriser un dossier.

Les annexes appréciées par les membres du jury et qui ont constitué une plus-value sont :

- Celles qui s'avèrent riches de sens car en parfaite adéquation avec l'analyse proposée dans la deuxième partie. En effet, l'articulation entre l'analyse et les annexes est explicite et permet de comprendre la démarche engagée.
- Celles qui font état d'une réelle réflexion en s'appuyant sur des documents construits par le professeur, des travaux d'élèves avec une partie remédiation, des évaluations en lien avec les objectifs de la séquence présentée. Ainsi, des productions cartographiques ont été particulièrement appréciées car elles concrétisaient le propos tenu dans la deuxième partie du dossier, ou encore des grilles d'évaluation et d'autoévaluation qui témoignaient d'efforts réels dans la progressivité des apprentissages et de mise en place d'outils personnels de différenciation.

Points de vigilance

- Il ne faut pas se contenter de « glisser » des photocopies de manuels et de cahiers détachables. Si le recours à ces photocopies s'impose, les candidats doivent s'assurer de la qualité de reproduction de manière à offrir une bonne lisibilité du document. Ils doivent également en citer la source et en proposer une exploitation pertinente.

- Attention à ce que les documents fournis ne desservent pas le candidat : en effet des copies d'élèves en annexes illustrent parfois les faiblesses de l'organisation de l'évaluation (par exemple un trop grand nombre de questions), des incohérences dans les commentaires généraux ou encore des erreurs orthographiques dans les annotations du professeur.

*
* *

Comme lors des précédentes sessions, le jury a eu aussi le plaisir de découvrir et de valoriser de belles réalisations pédagogiques, à la fois riches, intelligemment conduites, prenant en compte les apprentissages des élèves et analysées avec toute l'acuité attendue pour le RAEP. Loin d'être un exercice formel, le dossier de RAEP est en effet un révélateur des qualités d'enseignant du candidat. C'est donc d'abord en travaillant sur leur projet pédagogique (séquence, séance, ou autre réalisation) que les candidats se donneront les moyens de réaliser un dossier de qualité. Leurs élèves comme eux-mêmes s'enrichiront de ce travail et le succès au concours viendra reconnaître cet investissement.